

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'avoir à interrompre le député alors qu'il évoque l'esprit de compromis, mais je dois lui signaler que son temps de parole est expiré. Le député ne pourra poursuivre son intervention que s'il y a consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime pour que le député poursuive?

Des voix: D'accord.

• (8.10 p.m.)

M. McGrath: Je vous remercie, monsieur le président. C'est dans ce même esprit que je remercie le comité qui me permet de continuer. Nous aurons encore un ministère des Pêches. C'est en partie pour cela que nous avons le 16 février, par voie d'un amendement dont le comité est encore saisi, proposé que le nouveau ministère de l'Environnement soit désigné ministère des Pêches et de l'Environnement. Cela dit, je me rends compte que le ministère des Pêches disparaîtra. Le président du Conseil du Trésor me l'a rappelé aujourd'hui et je le regrette beaucoup pour les raisons que j'ai données au comité cet après-midi. Toutefois, malgré que le ministère tel que nous le connaissons soit voué à la disparition, le titulaire actuel, qui est ministre des Pêches depuis trois ans, continuera de porter à l'industrie de la pêche l'attention nécessaire pour répondre aux exigences des années prochaines. Si le ministre actuel prend sa retraite ou est appelé à un autre endroit ou encore si on lui confie un autre portefeuille, nous aurons toujours la consolation d'avoir, peu importe qui lui succédera, un ministre des Pêches de par la loi adoptée par le Parlement. Son successeur sera peut-être un ingénieur de l'environnement de Toronto, comme le nouveau sous-ministre, qui est ingénieur mais ne possède aucune expérience de l'industrie de la pêche. Mais, au moins, nous aurons la satisfaction de savoir, du fait que des hommes raisonnables se sont rencontrés ici et ont débattu la question de l'industrie de la pêche, une industrie qui revêt tellement d'importance pour le Canada, surtout pour la Colombie-Britannique et les provinces atlantiques, que le sujet recevra assurément toute l'attention possible parce que le ministre de l'Environnement a été désigné ministre des Pêches.

Les députés qui représentent des circonscriptions des provinces de l'Atlantique, de la Colombie-Britannique et de certaines régions de l'Ontario pourront continuer à jouir du privilège de poser à la Chambre des questions au ministre des Pêches. Quiconque sera nommé ministre de l'Environnement devra également remplir le poste de ministre des Pêches. Cette situation, à mon avis, est tout à l'honneur du Parlement, car à la suite de concessions mutuelles faites au cours du débat, nous avons pu nous entendre. Somme toute, c'est ce qui a rendu possible l'existence du pays, un compromis de cette nature qui est, selon moi, typiquement canadien.

Je ne veux pas dire par là que les craintes que j'ai exprimées cet après-midi sont sans fondement. Nous n'avons pas encore reçu l'assurance, par exemple, que le comité permanent des pêches sera maintenu. Nous voudrions que le gouvernement soit logique en proposant une modification corrélative à l'article 4, afin que le

sous-ministre de l'Environnement soit également sous-ministre des Pêches. Toutefois, cela me rappelle, alors que le président du Conseil du Trésor semble redoubler d'attention, qu'il ne peut y avoir de sous-ministre quand il n'existe pas de ministère. C'est peut-être l'aspect le plus regrettable du projet de loi dont nous sommes saisis. Nous perdrons le ministère des Pêches, mais nous conserverons au moins le ministre connu au Parlement et d'un bout à l'autre du Canada sous le nom de ministre des Pêches.

Pour ces raisons, je demande donc à regret, par votre entremise monsieur le président, le consentement unanime du comité afin de retirer mon amendement à l'article 2. J'exprime en le faisant l'espoir que cette industrie d'une importance capitale pour ma province, et dont vivent 100,000 personnes, recevra du ministère l'attention qu'elle mérite. Elle aura au moins celle du ministre que la loi désigne comme le ministre des Pêches, nonobstant toutes les autres responsabilités qu'il aura en vertu du projet de loi dont nous sommes saisis.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, que la Chambre se rassure, je ne suis pas devenu instantanément expert en pêcheries, du moins pas pour en parler toute la soirée. Toutefois, mon ami de Comox-Alberni a dû s'absenter à cause d'engagements officiels. Une question l'inquiète beaucoup—l'orateur précédent en a parlé—et je veux l'exposer à mon tour au comité.

Nous sommes heureux de l'amendement du président du Conseil du Trésor qui a inséré dans l'article 3 le paragraphe suivant: «Le ministre de l'Environnement est ministre des Pêches du Canada.» On ne m'accusera pas d'indiscrétion, je pense, si je dis que j'ai fait une proposition semblable à une des réunions des leaders de la Chambre au moment où nous tentions de régler ce problème. L'orgueil paternel se manifeste ouvertement. C'est une bonne solution, à mon avis.

Les membres de mon parti, qui s'intéressent particulièrement aux pêches, acceptent avec plaisir cet amendement et ils ne sont pas offusqués par l'absence du mot «Pêches» dans le nom du ministère lui-même. Néanmoins, mon honorable ami de Comox-Alberni et d'autres persistent à croire qu'il devrait y avoir moyen de conserver la désignation «sous-ministre des Pêches». Je me rends compte de la difficulté d'avoir un sous-ministre s'il n'a aucun ministère à diriger. C'est ce que nous a dit le président du Conseil du Trésor. Toutefois, je vais lui renvoyer la balle. Dans la nouvelle structure, si je comprends bien, il y aura un sous-ministre adjoint des Pêches. Je lui demande donc: Comment peut-on avoir un sous-ministre adjoint des Pêches s'il n'y a pas de sous-ministre des Pêches à qui il peut faire rapport?

Nous aurons un ministre des Pêches qui, en vertu de la loi, sera ministre de l'Environnement. Nous sommes censés avoir un sous-ministre adjoint des Pêches. Il manque un chaînon. Il serait tout à fait logique et convenable d'accepter un amendement par lequel on désignerait le sous-ministre de l'Environnement comme étant aussi le sous-ministre des Pêches.